

PROCES VERBAUX



ROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
Le 6 avril 2009

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 6 avril 2009 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseiller(e)s Julie Jones, Richard Couture, Pierre Paquette, Jean-Pierre Lessard et Mario Tremblay formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale, est également présente.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h30 par M. le Maire, Réal Ouimette.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-04-06/51

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que distribué.

3.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL:

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2009

2009-04-06/52

Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de la session régulière du 2 mars 2009 tel que distribué.

3.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX Rien à signaler.

4.0 RAPPORTS

4.1 MRC

M. Réal Ouimette fait le suivi des dossiers d'internet haute vitesse; du service de travailleur de rue; et, invite les gens à participer au forum 2009 de la *Table de concertation régionale de la MRC de Coaticook* qui aura lieu le 25 avril prochain.

4.2 Régie des déchets

Françoise Bouchard, absente de la réunion, dépose un rapport par écrit des activités de la régie, qui résument les activités courantes de celles-ci.

4.3 Direction générale

La directrice générale fait de suivi des dossiers en cours et mentionne que le projet du Barrage est à l'étude au niveau des infrastructures.

PROCES VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

2009-04-06/53

Proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de mars et autorise la secrétaire-trésorière à la déposer aux archives de la municipalité.

M. Mario Tremblay s'est joint à la réunion.

6.0 TRÉSORERIE:

6.1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES:

2009-04-06/54

Proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-trésorière, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.

Comptes payés

Bell mobilité	63.66
Cable Axion	69.70
CIBC	157.95
Exposition Vallée de la Coaticook	400.00
Hydro Québec	2 526.68
Imperial Oil	113.97
Laboratoires d'analyses SM	86.91
Location Coaticook	154.64
Société Canadienne des Postes	20.81
Salaire :	895.83

Total des comptes payés **\$4 490.15**

Comptes à payer

Bell Canada	119.91
Bérubé Catherine	41.00
Brus Mary	286.37
La Cartoucherie	181.17
Commission de la Santé et Sécurité au Travail	2 561.35
Desbiens Lawrence	62.00
Domaine du Rénovateur	40.04
Stanley & Danny Taylor Transports	3 001.25
Éditions Juridiques FD	86.10
Fonds d'Information foncière	9.00
Hydro Québec	330.05
Laboratoires d'analyses SM	86.91
Lafaille France	38.25
Le Maître Jardinier	248.32
Location Coaticook	139.53
Ministère du Revenu du Québec	1 421.81
Parent Daniel	2 144.75
PG Govern Qc Inc.	130.99
Raymond Chabot Grant Thornton	7 336.88
Receveur Général du Canada	704.96
Régie Inter. Gestion des déchets	1 404.54
Régie Incendie de Coaticook	6 659.66

PROCES VERBAUX



Comptes à payer (suite)

Roger Martineau Inc.	25 689.51
St-Pierre Joël	116.00
Tremblay Jean-Claude excavation	584.13
Vanasse Yvan	18.24
Ville de Coaticook	<u>2 247.00</u>

55 689.72

Salaire : 5 081.61

Assainissement

Excavation M. Toulouse \$ 26 020.83

Total des dépenses du mois **\$ 91 282.31**

6.2 RAPPORT FINANCIER

6.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2007

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers consolidés pour l'exercice financier 2008, selon l'article 176.1 du code municipal.

L'état des activités financières de fonctionnement à des fins budgétaires consolidés indiquent des revenus de 1 663 902 \$, des dépenses de fonctionnement de 1 494 602 \$ pour un surplus d'exercice de 169 300 \$. La variation des fonds de l'exercice s'établit à 201 537 \$ incluant un financement à long terme de 37 337 \$ et le remboursement de la dette à long terme de 5 100 \$. Le solde des fonds à la fin de l'exercice se chiffre à 134 851 \$.

Le fonds de roulement de la municipalité contient un capital de 100 000 \$.

Le vérificateur est d'avis que les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

6.3.1 TAXES – LOISIRS DE STANHOPE

2009-04-06/55

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de rembourser le montant des taxes pour l'année 2009 au Comité des loisirs de Stanhope. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

6.3.2 SUBVENTION - POLITIQUES FAMILIALES.

2009-04-06/56

Considérant l'adoption par la municipalité d'une politique familiale ;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de verser les sommes comme suit :

6.3.2 SUBVENTION - POLITIQUES FAMILIALES. (suite)

- \$200 pour le 2^e enfant à Lucie Labrecque et Jean Sanschagrin;
- \$100 pour le 1^e enfant Marie-Josée Chermont et Michael Bellows pour bébé Kailey;
- \$300 pour le 3^e enfant de Caroline Lefebvre et Steve Tanguay pour bébé Abigaëlle.

2009-04-06/57

6.3.3 CONSEIL SPORT ET LOISIR DE L'ESTRIE

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du « membership » de la municipalité au Conseil Sport loisir de l'Estrie au coût de \$65.00. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

2009-04-06/58

6.3.4 RENOUVELLEMENT CONTRAT PELOUSE

Considérant l'offre des Entreprises Éric Groleau, il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien des pelouses aux mêmes conditions que l'année dernière plus une augmentation de 2%.

Des crédits de \$1,600 sont donc réservés au budget de l'année en cours.

2009-04-06/59

6.3.5 AIDE FINANCIÈRE – CAB – SOIRÉE RECONNAISSANCE BÉNÉVOLES

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser une aide financière de \$100 qui permettra d'offrir le souper et une soirée digne de mention à tous les bénévoles. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

2009-04-06/60

6.3.6 POCHETTE PROMOTIONNELLE DE LA « VALLÉE DE LA COATICOOK »

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 50 pochettes promotionnelles représentant diverses photos de la MRC de Coaticook destinées à accueillir les visiteurs dans notre MRC au coût de \$1.00 chacune. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

2009-04-06/61

6.3.7 BORNES – DANIEL PARENT

En vue de la prochaine acquisition des terrains appartenant à M. Desbiens, il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'arpenteur Daniel Parent à poser les bornes selon les instructions du conseil à un taux horaire de \$150.00 de l'heure. Des crédits de 1 500\$ sont donc réservés au budget de l'année en cours.

PROCES VERBAUX



- 2009-04-06/62 6.3.8 C.S.L.E.
- Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de Julie Jones au Colloque Famille organisé par le Conseil sport loisir de l'Estrie. Des crédits de 100\$ plus les frais de déplacement sont réservés au budget.
- 2009-04-06/63 6.3.9 ACHAT REMORQUE
- Suite à l'estimé déposé par Garneau & Frères Enr. pour la fabrication d'une remorque 5 X 10 à deux essieux ; il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'autoriser cet achat au coût de 1 619.75\$ toute taxes comprises.
- 2009-04-06/64 6.3.10 CONGRÈS ADMQ
- Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la Directrice générale au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Gatineau du 6 au 8 mai au coût de \$395.06 plus les frais de déplacement. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.
- 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS – rien à signaler.
- 8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT – Rien à signaler.
- 9.0 AFFAIRES NOUVELLES
- 2009-04-06/65 9.1 ABAT POUSSIÈRE – DEMANDE DE SOUMISSION
- Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de procéder à la demande de soumission pour l'achat et la pose du calcium liquide sur nos chemins de gravier pour l'année 2009.
- 2009-04-06/66 9.2 TRAVAUX PASSAGE À NIVEAU CHEMIN LESSARD – ST-LAWRENCE & ATLANTIC
- Considérant que le 2 avril dernier, la Cie de Chemin de fer St-Laurent & Atlantique (Québec) inc. avise la municipalité que des travaux de reconstruction totalisant 63 707.29\$ t.t.c. sont nécessaires pour rendre conforme la surface de croisement conforme aux stipulations de la section 6 des « *Normes techniques et exigences concernant l'inspection, les essais et l'entretien des passages à niveau rail-route (RTD10 2002)* » de Transport Canada;
- Considérant qu'en vertu de l'Ordre R20080 de la Commission Canadienne des Transports, les coûts de la reconstruction sont imputables à la municipalité de Dixville;
- Considérant que la municipalité est responsable de trois passages à niveau sur son territoire;
- Considérant que la municipalité n'a pas les ressources financières pour acquitter cette obligation;

9.2 TRAVAUX PASSAGE À NIVEAU CHEMIN LESSARD – ST-LAWRENCE & ATLANTIC (suite)

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de demandé au Ministère des transports d'assumer en totalité le financement de ces travaux.

9.3 ÉTUDE DRASTIC ET TRANSMISSION AU MDDEP

2009-04-06/67

Considérant qu'en conformité à l'article 25 du Règlement sur le captage des eaux souterraines, la municipalité a fait faire une étude hydrogéologique sur ses puits municipaux dont le volume moyen journalier est supérieur à 75 m³ ;

Considérant que la firme LNA Laforest Nova Aqua a réalisé cette étude pour la municipalité ;

Considérant que le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs a pris connaissance du rapport et demande à la municipalité de procéder au prélèvement au moins une fois par mois des eaux brutes captées ou stockées qui alimentent le système de distribution afin de vérifier la présence de bactéries Escherichia coli, de bactéries entérocoque et de virus coli phages F-spécifiques ;

Considérant que le conseil estime que ces mesures sont excessifs tenant compte des procédures déjà en place sur le réseau, plus particulièrement, des tests à tous les deux semaines sur l'ensemble du réseau et le fait qu'à tous les mois, le test est effectués à proximité des puits no 1 et 3 ;

Considérant que les coûts associés aux tests augmentent les frais d'entretien du réseau de 5 100\$ par année représentant une augmentation de \$60.00 annuellement aux 85 usagers du réseau d'aqueduc ;

Considérant que l'historique d'échantillonnages sur le réseau ne démontre aucun dépassement des normes depuis les 5 dernières années ;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité de faire une demande auprès du MDDEP afin que ces exigences soient réduites tenant compte des facteurs ci-haut mentionnés.

9.4 C.P.T.A.Q.

2009-04-06/68

Considérant que le propriétaire du 25 ch, Poulin demande une autorisation auprès de la CPTAQ pour vendre la totalité de l'immeuble qu'il possède incluant résidence, terrain et petite grange totalisant une superficie d'environ 9 HA.

Considérant que cette vente ne constitue pas un morcellement au sens de la loi, mais une décision de la CPTAQ rendue le 21 décembre 1981 (dossier 3704D/042767) contient une prohibition d'aliéner, interdisant au demandeur d'aliéner sauf en faveur d'un individu ou avec l'autorisation de la CPTAQ;

9.4 C.P.T.A.Q.(suite)

Considérant les événements qui ont amené à la présente demande et qui sont expliqués au dossier;

Considérant qu'une décision favorable n'affecterait pas la zone agricole permanente;

Considérant qu'une décision favorable rencontrerait les objectifs du document « *Projet de Document sur les objets de la révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook* », en ce qui a trait à la diversification de la production agricole et agroalimentaire afin de permettre la production agricole à petite échelle;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec.

9.5 ACQUISITION DE TERRAINS ET SERVITUDES RELATIVE À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX.

2009-04-06/69

Considérant que la municipalité, dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux, a signé avec les propriétaires riverains de la Rivière Coaticook, une promesse de servitude pour le passage des conduites;

Considérant que la municipalité a signé avec M. Lawrence Desbiens et la Scierie Leclerc et Tremblay une promesse de vente relatif à l'assainissement des eaux usées;

Considérant que les travaux effectués jusqu'à présent permettent de faire la description technique par l'arpenteur;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité de procéder à l'acquisition selon les promesses de servitude et de vente devant le Notaire Luc Custeau et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer les contrats.

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

9.6 TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MRC DE COATICOOK – FORUM 2009

2009-04-06/70

Le maire invite les membres du conseil à participer au forum socio-économique 2009 de la MRC de Coaticook sous le thème « *Je laisse ma marque pour notre avenir* » et qui aura lieu le 18 avril prochain de 8h00 à 12h00.

Les inscriptions (\$10.00) seront remboursées pour les participants incluant celle de Mme Marthe Lessard, représentante au niveau de la culture.

9.7 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT - RÉDUCTION SUPERFICIE REQUISE
POUR LA CONSTRUCTION EN ZONE VERTE

2009-04-06/71

Considérant que le schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook prévoit comme règlement minimale de lotissement une superficie minimal de 5000 mètre carrés dans les affectations agricole, forestière et rurale et 4 000 mètres carrés dans les affectations récréatives, villégiatures intensives et villégiatures forestières;

Considérant que la municipalité a tout intérêt à faciliter la construction sur l'ensemble de son territoire afin d'accroître la dynamique de celle-ci;

Considérant que ces règles particulières contribuent à réduire de façon significative les lots assujettis à une nouvelle construction (en zones blanche et verte), étant donné le nombre de lots existants qui compte 3 000 mètres carrés et plus sans toutefois atteindre le 5 000 mètres carrés;

Considérant que la CPTAQ autorise une utilisation non agricole dans une zone déstructurée de l'affectation agricole, toutefois, sur plusieurs lots dans la Municipalité de Dixville, les propriétaires ne peuvent en bénéficier car les terrains disponibles n'atteignent pas le 5 000 mètres carrés.

Pour ces motifs, il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de faire une demande auprès de la MRC de Coaticook pour la modification du schéma d'aménagement afin d'uniformiser la règle minimale de lotissement concernant les lots non desservis par l'aqueduc et l'égout à 3 000 mètres carrés pour l'ensemble des affectations.

Une copie de la présente résolution sera acheminée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook.

10.0 **AVIS DE MOTION** Rien à signaler.

11.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2009-04-06/72

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de levée la présente session du conseil à 21h50.